



Montpellier, le 9 Septembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des dizaines de maires des Côtes-d'Armor assignés en justice... car ils défendent l'accès aux soins.

La FDPM apporte son soutien à l'ensemble des élus et en particulier à ceux des Côtes-d'Armor dans leur combat contre les déserts médicaux.

Ce combat fait partie de leurs prérogatives, compte tenu qu'ils sont non seulement élus par leurs concitoyens, mais en charge de leur sécurité, leur éducation et donc naturellement à l'écoute et en réponse à leurs attentes en matière de bien-être et de santé.

Tous les élus de notre pays ont fait front face au Covid et leurs actions en matière d'information et d'organisation du lien social ont été reconnues, y compris au plus haut sommet de l'État, et aujourd'hui un préfet, représentant du pouvoir central, voudrait leur faire un procès en illégitimité !

C'est bien dans ce cadre de proximité toujours porté et défendu par les petites et moyennes mutuelles que la FDPM se trouve aux côtés des maires des petites et moyennes communes, engagés à faire reconnaître non seulement les carences de l'État en matière de santé, mais également leur droit d'intervention qu'ils mettent en œuvre au quotidien en créant des maisons de santé.

Unis pour la même cause et dans la recherche de solutions, élus, citoyens, mutualistes sont solidaires pour un accès aux soins pour tous !

Contact Presse :
Jean-Louis SPAN
Co-Président de la FDPM

Tél : 09 53 10 53 49
contact@fdpm.fr
Site : FDPM.fr